



**Rue Denis papin
09600 LAROQUE D'OLMES**



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE

**OCCITANIE GEOTEX – CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE
FABRICATION DE GEOTEXTILE**

RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS


PIECE JOINTE N°49 CERFA

VERSION 4 – JANVIER 2025



Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil

APAVE EXPLOITATION FRANCE
Agence Conseil Toulouse
11, rue Alexis de Tocqueville
31200 TOULOUSE

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	janvier 25
	RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS - PIECE JOINTE N°49	Page : 2 / 10

1 PREAMBULE

Conformément à l'article L.181-25 du Code de l'Environnement, l'étude de dangers précise les risques auxquels une installation classée peut exposer, directement ou indirectement, son environnement industriel, naturel et humain, en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'installation.

Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation.

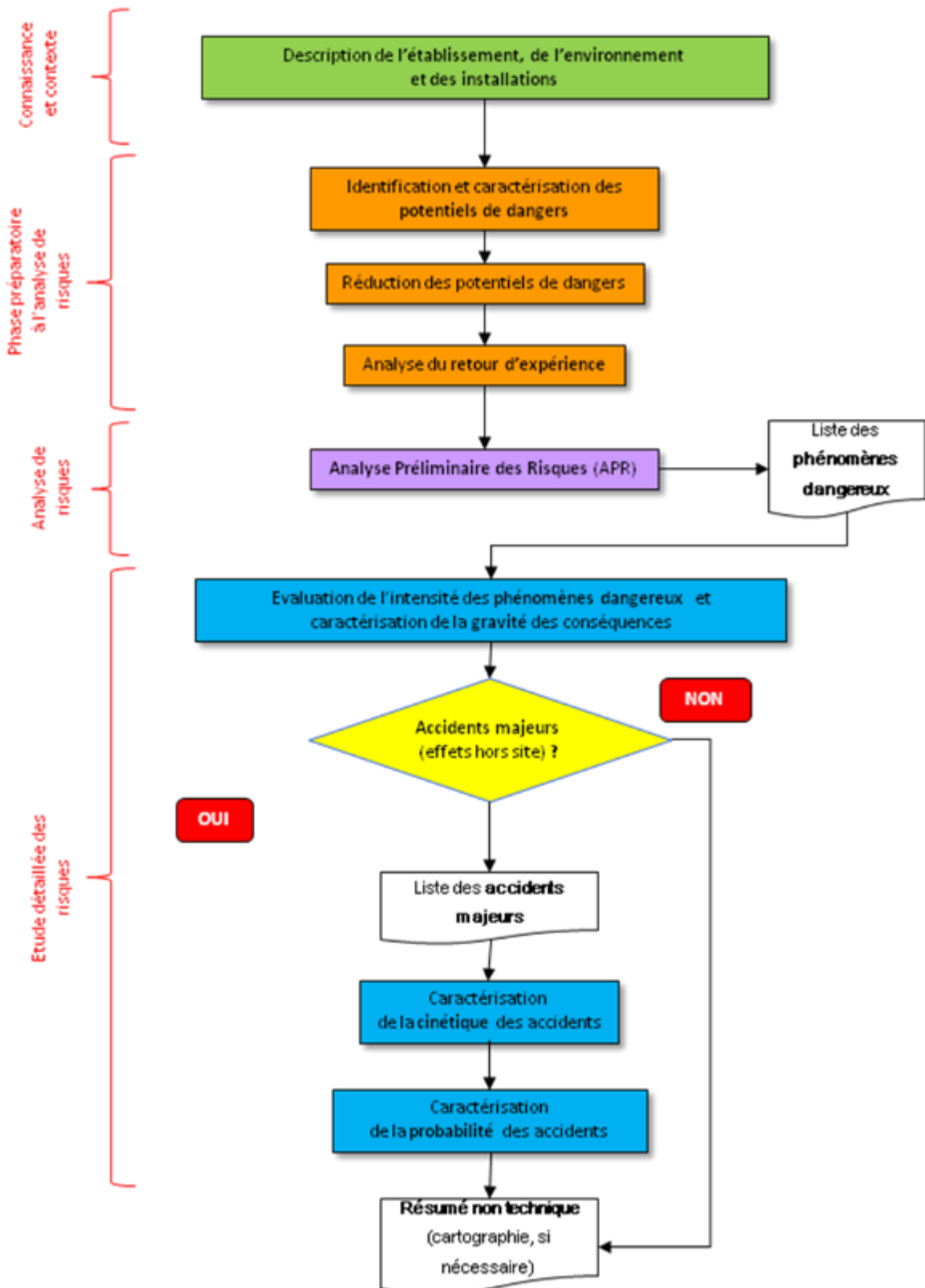
Cette étude donne lieu à une analyse de risques qui prend en compte la probabilité d'occurrence, la cinétique et la gravité des accidents potentiels selon une méthodologie qu'elle explicite.


Elle définit et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents.

Le présent document a donc pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques de l'installation étudiée.

L'article D.181-15-2.III du Code de l'Environnement prévoit par ailleurs que : *"l'étude des dangers comporte, notamment, un résumé non technique explicitant la probabilité et la cinétique des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie agrégée par type d'effet des zones de risques significatifs"*.

La méthodologie utilisée pour la présente étude de dangers est résumée dans le schéma ci-après.



	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	janvier 25
	RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS - PIECE JOINTE N°49	Page : 4 / 10

2 CONTEXTE

2.1 ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS OBJET DE L'ETUDE

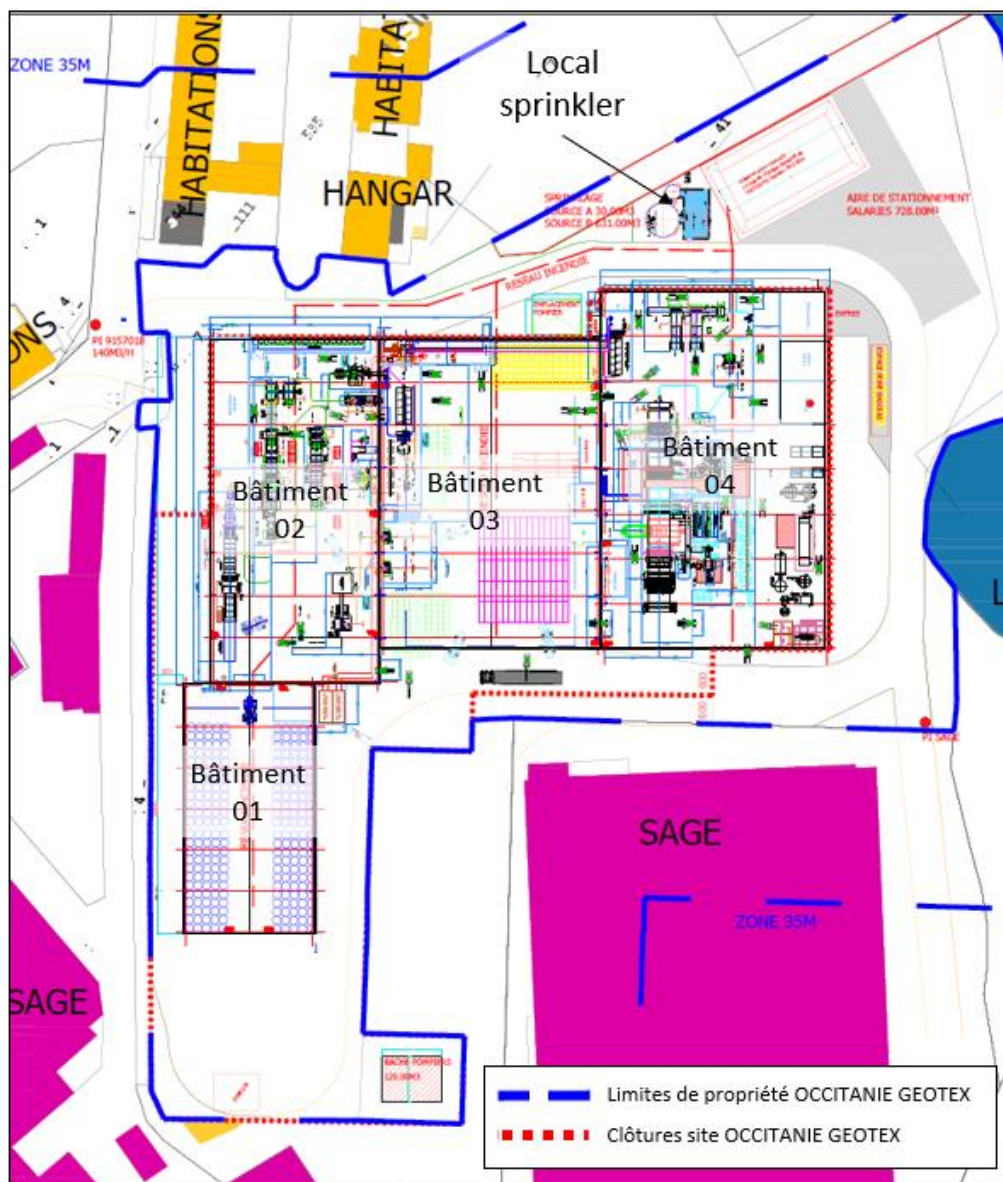
OCCITANIE GEOTEX souhaite développer une unité de production de géotextiles au sein d'une friche industrielle sur la commune de Laroque-d'Olmes (09).

Le projet a pour objectif de produire des géotextiles 100 % biosourcés avec une technologie de rupture associant une couche d'intissé et tissé pour apporter des caractéristiques techniques inédites à ce support. Cela permettra de rendre les géotextiles d'origine naturelle biosourcé, plus résistants offrant ainsi une alternative concurrentielle aux géotextiles synthétiques.

Le site industriel sera le premier au monde à être capable de réaliser un géotextile couplant laine et chanvre et de 4 mètres de largeur. Les choix technologiques remettent le végétal au cœur des réponses en particulier vis-à-vis des problématiques environnementales telles que l'élimination de polluants, épuration des eaux et la stabilisation des sols.

La création de ce site industriel entraîne un passage sous le statut d'autorisation sous la rubrique 2311 de la nomenclature des ICPE. OCCITANIE GEOTEX doit déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale unique au titre des ICPE comportant notamment une étude de dangers comme indiqué à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement.


L'unité de production de géotextile biosourcé se décompose de 4 bâtiments distincts (pour une surface totale de 9 701 m²) :



Le **Bâtiment 01** (Stockage 01), d'une surface de 1 294 m², sera dédié au stockage des matières premières. Il permettra de stocker les balles de paille de chanvre (288 tonnes). Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de 13 m (acrotère) par rapport au terrain naturel et sera ouvert sur sa façade Ouest.

Le **Bâtiment 02** (Usine 01), d'une surface de 2 304 m², constituera l'atelier de décortication.

Il abritera l'unité de décortication du chanvre ainsi que le local maintenance. Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de 13 m (acrotère) par rapport au terrain naturel.

	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE	janvier 25
	RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS - PIECE JOINTE N°49	Page : 6 / 10

Le Bâtiment 03 (Stockage 02), d'une surface de 2 714 m², sera dédié au stockage des produits finis (rouleaux de géotextile) et semi-finis (balles de fibres pressées et chènevottes). Il abritera également des locaux techniques (local air comprimé, chaufferie biomasse et local TGBT) ainsi que le dépoussiéreur de l'unité de décortication.

Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de comprise entre 13 et 15 m (acrotère) par rapport au terrain naturel et sera ouvert sur sa façade Ouest.

Le Bâtiment 04 (Usine 02), d'une surface de 3 238 m² constituera l'atelier hydroliage. Il abritera la ligne d'hydroliage ainsi que les bureaux, locaux sociaux, laboratoire et local de charge des engins de manutention.

Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de 15 m (acrotère) par rapport au terrain naturel.

2.2 ENVIRONNEMENT

Le terrain assiette du projet, d'une surface de 22 302 m², se situe sur la commune de Laroque-d'Olmes, sur un ancien site industriel de fabrication de textile (anciens bâtiments SAB/SOTAP). Ce site est localisé sur le côté Sud de la ville. Il est entouré de différentes constructions mais à majorité industrielle avec quelques habitations individuelles au Nord du site.

3 ANALYSE DES RISQUES

3.1 PHENOMENES DANGEREUX RETENUS

L'analyse des risques a conduit à l'identification des phénomènes dangereux suivants susceptibles de se produire à la suite du dysfonctionnement des mesures de maîtrise des risques mises en œuvre pour prévenir les causes internes ou externes à l'installation et/ou réduire leurs effets éventuels.

<i>PhD n°</i>	<i>Phénomènes dangereux</i>	<i>Effets estimés</i>
1	Incendie du bâtiment 01 impliquant le stockage des balles de chanvres	Thermiques
2	Incendie du bâtiment 03 impliquant les stockages de produits semi-finis et finis	
3	Incendie du stockage extérieur de palettes bois	
4	Explosion de la chambre de combustion du séchoir	Surpression
5	Explosion des containers extérieurs de poussières de chanvre	

4 ETUDE DETAILLEE DES RISQUES

4.1 EVALUATION DE L'INTENSITE DES PHENOMENES DANGEREUX

Chacun des phénomènes dangereux identifiés a fait l'objet d'une évaluation de l'intensité de ses effets sur l'environnement qu'ils soient de nature toxiques, thermiques, ou de surpression

Cette évaluation permet d'établir si les effets sont susceptibles de dépasser les limites de l'établissement.

Dans ce cas, le phénomène dangereux sera considéré comme un accident majeur potentiel.

Sa gravité, sa probabilité d'occurrence, et sa cinétique doivent alors être étudiées.

Les résultats des effets des phénomènes dangereux identifiés sont synthétisés dans le tableau suivant. Ils mettent en évidence l'absence de seuils d'effets réglementaires à l'extérieur des limites de l'établissement.

Phénomène dangereux		Effets sur les personnes (Distances maxi par rapport aux installations)			Seuils d'effets réglementaires atteints hors des limites de propriété
		SELS	SEL	SEI	
1	Incendie du bâtiment 01 impliquant le stockage des balles de chanvre	5 m	10 m	15 m	Néant
2	Incendie du bâtiment 03 impliquant le stockage des produits semi-finis et finis	5 m	5 m	10 m	Néant
3	Incendie du stockage extérieur de palettes bois	10 m	15 m	20 m	Néant
4	Explosion de la chambre de combustion du séchoir au gaz naturel	8 m	11 m	23 m	Néant
5	Explosion des containers extérieurs de poussières de chanvre	Non Atteint	Non Atteint	7 m	Néant

SELS seuil des effets létaux significatifs délimitant la "zone des dangers très graves pour la vie humaine"

SEL seuil des effets létaux délimitant la "zone des dangers graves pour la vie humaine"

SEI seuil des effets irréversibles délimitant la "zone des dangers significatifs pour la vie humaine"

4.2 EVALUATION DE LA GRAVITE DES ACCIDENTS

Aucun phénomène dangereux identifié dans l'analyse des risques et modélisé dans le paragraphe ci-avant n'est susceptible d'avoir des effets sur l'environnement extérieur au site.

De ce fait, la gravité des conséquences n'est pas évaluée.

4.3 CINÉTIQUE DES ACCIDENTS IDENTIFIÉS

Le tableau suivant présente la cinétique associée à chacun des accidents identifiés :

Type de phénomène dangereux	Cinétique	Argumentaire
Incendie de bâtiment de stockage de matières combustibles	Rapide	Comme pour les feux de nappes, le phénomène peut être considéré comme immédiat dans ses effets. Une cinétique rapide est retenue.
Explosion de gaz en milieu confiné Explosion de poussières en milieu confiné	Rapide	Les phénomènes d'UVCE ou d'éclatement de capacité, sont des phénomènes à cinétique rapide (quelques secondes). Le temps d'atteinte des cibles est négligeable. En effet, l'onde de surpression se propage à la vitesse du son dans l'atmosphère et ne laisse aucune latitude pour permettre la mise à l'abri des personnes.

4.4 EVALUATION DE LA PROBABILITE DES ACCIDENTS

Seuls les phénomènes dangereux susceptibles de conduire à un accident majeur (c'est-à-dire ceux pour lesquels des seuils d'effets réglementaires sont atteints hors des limites d'établissement) nécessite d'être caractérisé en probabilité d'occurrence.

Dans le cadre du projet OCCITANIE GEOTEX, aucun accident n'est susceptible de présenter des distances d'effets à l'extérieur du site.

Aucun phénomène dangereux ne doit faire l'objet d'une caractérisation en probabilité d'occurrence.

5 MESURES DE MAITRISE DES RISQUES MISES EN EVIDENCE PAR L'ETUDE

Une analyse des risques a été réalisée, visant à identifier l'ensemble des causes et des conséquences et à mettre en évidence les mesures de maîtrise des risques associées.

Le tableau suivant récapitule les mesures supplémentaires de maîtrise des risques prévues, issues de cette analyse des risques :

Mesures de maîtrise des risques prévues
<p><u>Maîtrise du risque lié à la foudre</u></p> <p>Réalisation d'une étude technique des moyens de protection contre la foudre et mise en place des moyens de protection requis par l'ARF</p>
<p><u>Maîtrise du risque incendie</u></p> <p>Mise en place de murs de séparation REI120 entre les ateliers de production et les zones de stockage</p> <p>Création d'un mur de 2 m de haut en clôture de site côté stockage palette bois, à minima REI 60</p> <p>Mise en place d'un dispositif sprinklage</p> <p>Mise en place d'un bassin de rétention des eaux d'incendie de 1 050 m³ et réseaux spécifiques permettant de confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie</p>
<p><u>Maîtrise du risque d'explosion lié à la mise en œuvre de gaz</u></p> <p>Mise en place de 2 vannes automatiques et un pressostat en coffret extérieur permettant de couper l'alimentation en gaz du séchoir en cas de fuite ou de détection gaz au niveau du séchoir et mise en place de détecteur à proximité du séchoir</p>